



ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Année 2021 / 2022**

## **INSCRIPTIONS CAFFA**

Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Formateur Académique

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015, Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

### **Conditions d'accès :**

#### **ADMISSIBILITE**

- Etre professeur ou personnel d'éducation, titulaire ou en CDI, dans le second degré.
- **et** Justifier d'au moins 5 années de service accomplis, au 31 décembre 2021, en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation, titulaire ou non titulaire.

#### **ADMISSION**

- Admissible lors d'une session antérieure, dans la limite des conditions fixées par l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015.

➤ Les candidats admissibles et non admis lors d'une session antérieure doivent impérativement s'inscrire pour passer les épreuves d'admission.

### **Téléchargement du dossier d'inscription :**

du lundi 20 septembre 2021 à 12 heures  
au lundi 18 octobre 2021 à 12 heures

**Sur le site du rectorat : [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)**



« CONCOURS / METIERS / RH »

« CERTIFICATIONS »

« CAFFA »



- L'inscription est un acte personnel, les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription.
- Aucune modification d'inscription ne sera acceptée après le lundi 18 octobre 2021, 12 heures.